

**CONVENTION CADRE INTERCOMMUNALE  
AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE  
ENTRE LES VILLES DE BOBIGNY, BONDY, DRANCY, PANTIN  
ET ROMAINVILLE,**

**L'ETAT,  
LE CONSEIL GENERAL,  
LE CONSEIL REGIONAL  
ET  
LE FAS**

**POUR LA PERIODE 2000-2006**

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	2
<b>PREAMBULE</b>	4
<b>I – DIAGNOSTIC GENERAL</b>	6
<b>1 – Le contexte urbain et économique : les problématiques de l’espace Cœur de Département</b>	6
- <i>Urbanisme et voies de communication</i>	
- <i>Habitat</i>	
- <i>Développement économique</i>	
<b>2 – Caractéristiques socio-démographiques des villes</b>	10
- <i>Population</i>	
- <i>Emploi</i>	
- <i>Situation sociale</i>	
- <i>Enseignement</i>	
<b>II – LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION CADRE</b>	12
<b>1 – Favoriser l’équilibre et l’attractivité du territoire et améliorer le cadre de vie</b>	13
- <i>Favoriser l’équilibre du territoire</i>	
- <i>Améliorer le cadre de vie</i>	
<b>2 – Faciliter l’accès à l’emploi en lien avec le développement économique</b>	14
- <i>Développement économique</i>	
- <i>Accès à l’emploi</i>	
<b>3 – Améliorer l’éducation en lien avec les familles</b>	14
- <i>Favoriser la réussite scolaire</i>	
- <i>Développer et adapter les activités éducatives et socialisantes</i>	
<b>4 – Agir pour le renforcement de la vie sociale et la lutte contre toutes formes d’exclusion</b>	15
- <i>Renforcement de la vie sociale et de la citoyenneté</i>	
- <i>Promouvoir l’accès à la culture et aux pratiques culturelles</i>	
- <i>Amélioration de l’accès aux soins</i>	
<b>5 – Améliorer la prévention et la sécurité</b>	16
- <i>Renforcer les actions de prévention</i>	
- <i>Améliorer la lutte contre la délinquance</i>	

<b>III – LE DISPOSITIF DE PILOTAGE</b>	17
<b>1 – Le comité de pilotage</b>	17
- <i>Missions</i>	
- <i>Composition</i>	
- <i>Fonctionnement</i>	
<b>2 – Le comité technique</b>	17
- <i>Missions</i>	
- <i>Composition</i>	
- <i>Fonctionnement</i>	
<b>ANNEXE</b>	18

## *PREAMBULE*

Cette convention, issue d'une coopération intercommunale de cinq villes, Bobigny, Drancy, Bondy, Pantin et Romainville propose un cadre commun dans lequel vont pouvoir se développer pour les sept années à venir, durée de vie des Contrats de Ville, les différentes actions relevant de la politique de la ville. Son élaboration s'est appuyée sur le protocole départemental relatif à la politique de la ville.

Elle s'inscrit dans une démarche plus large de coopération de sept villes du cœur du département. En effet, Bobigny, Bondy, Drancy, Pantin et Romainville ont un certain nombre de problématiques communes, qu'elles partagent avec deux autres villes, Aubervilliers et Noisy le Sec qui sont liées à l'espace cœur de la Seine Saint Denis.

Ces sept villes se sont rapprochées, voici plus d'un an et demi, pour construire ensemble des projets de développement économique, social et territorial. Elles ont adopté une démarche de coopération au travers d'une Conférence de projet Coeur du Département qui pourra donner lieu à une Charte de Coopération.

Un certain nombre d'enjeux communs ont d'ores et déjà été identifiés, à savoir :

- Favoriser l'unité territoriale et restituer les liaisons urbaines,
- Renforcer l'attractivité économique,
- Développer l'animation urbaine (culture, loisirs, communication, habitat),
- Conforter et développer la santé et sa filière économique,
- Structurer le maillage de transport entre les villes du département.

Une démarche de diagnostic sur le territoire du centre du département a été mise en place avec l'Etat et le Département de la Seine Saint Denis. Les résultats des études qui devraient être connus en juin 2000, permettront d'affiner l'analyse de ces enjeux et la faisabilité des projets intercommunaux.

Les axes définis ci-après permettent de tracer les contours du Contrat de ville, ils constituent des priorités d'intervention et un cadre méthodologique pour l'ensemble des partenaires.

Derrière ce cadre général, des projets plus ou moins avancées dans leur conception et des études en cours (le diagnostic territorial du cœur du département reprenant en partie les grands thèmes de la politique de la ville, les études sur le quartier nord de Bondy, les Courtilières, le centre ville de Bobigny, les études sur les quartiers Salengro et Cité Nord à Drancy), seront intégrées dans des conventions thématiques ou territoriales.

Des conventions territoriales et thématiques établies à l'échelle de chaque ville et/ou intercommunales pourront être ensuite élaborées.

Elles préciseront le contenu des objectifs généraux, de la présente convention, en fiches-actions et identifieront les conditions de mise en œuvre et d'évaluation des différents projets.

Convention cadre intercommunale de Bobigny - Bondy – Drancy – Pantin et Romainville.

Le Grand Projet de Ville Bondy, Bobigny et Pantin constitue une déclinaison territoriale de la convention-cadre, elle identifie donc des objectifs généraux en cohérence avec les orientations stratégiques de la convention-cadre.

Cette convention cadre fait l'objet d'un partenariat entre l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général, le FAS et l'ensemble des communes concernées.

Celle-ci sera poursuivie par une association de l'ensemble des partenaires (bailleurs, transporteurs, etc.)

Il conviendra de rechercher une meilleure articulation entre le Contrat de Ville, le GPV de Bobigny, Bondy et Pantin, le fait qu'une partie du territoire soit éligible à l'objectif II des Fonds Structurels Européens.

## **I - DIAGNOSTIC GENERAL**

L'ensemble constitué par les communes de Bobigny, Bondy, Drancy, Pantin et Romainville s'étend sur un axe est-ouest au centre du Département, sur une superficie de 2825 hectares. Sa population compte 227345 habitants<sup>1</sup>. La densité est de 7740 habitants au km<sup>2</sup>.

Les caractéristiques générales de ce territoire en terme d'urbanisme et de potentialités de développement économique sont communes à un ensemble plus vaste composé de sept villes constituant le Coeur de la Seine Saint Denis.

### **1 - Le contexte urbain et économique : les problématiques de l'espace Coeur du Département**

Le territoire formé par les sept villes du Coeur de la Seine Saint Denis est aujourd'hui peu lisible et manque de structuration. Il souffre d'un déficit d'image et d'attractivité. La qualité environnementale est dégradée. Pourtant cet espace Coeur présente un certain nombre d'atouts spécifiques qui restent à valoriser. Il dispose d'un centre administratif institutionnel, d'un pôle universitaire tourné vers la formation - recherche et d'une activité industrielle diversifiée mais qu'il faut néanmoins renforcer et développer. Il recèle des potentialités en matière de développement économique, d'offre foncière, de communication et d'échanges avec une infrastructure de transport variée ainsi que de nombreux espaces verts et le Canal de l'Ourcq.

#### ***Urbanisme et voies de communication***

Actuellement, le territoire centre du département se caractérise par une urbanisation récente et fragmentée. L'habitat s'est étendu souvent en l'absence de structuration autour d'espaces ou des équipements publics. La densité de population est relativement faible et inégalement répartie avec de grandes ruptures d'urbanisme qui produisent du cloisonnement et de l'enclavement : canal de l'Ourcq, lignes de chemin de fer et territoires SNCF, cimetières, autoroutes, routes nationales.

Divers projets de transports en commun désormais inscrits au contrat de plan Etat-Région doivent contribuer à compenser les effets de coupures : il s'agit notamment des gares tangentielles (Drancy / Le Bourget et Bobigny / Drancy) et de la prolongation du tramway jusqu'à Romainville et Noisy-le-Sec (connexion avec la ligne Eole). En outre, la question du développement du réseau métropolitain est posée par les villes de Drancy et de Romainville, ayant formulé à ce titre une attente particulière pour la desserte de leur centre-ville.

L'infrastructure routière est importante (RN2, RN3, autoroute A3, D30, D40) et constitue un atout non négligeable de desserte et d'échange. Ce réseau routier enferme le Coeur du département dans une sorte de quadrilatère autoroutier, génère des effets de coupures et produit, par un trafic très dense, de lourdes nuisances détériorant la qualité urbaine de ces axes. Cette situation est particulièrement critique autour du noeud de communication au niveau du pont de Bondy avec l'A86, l'A3 et la RN3.

D'une part, l'amélioration de l'accessibilité et de la fluidité du réseau routier et d'autre part, le traitement urbain des grands axes constituent des enjeux majeurs. La requalification des routes nationales en boulevards urbains contribuera sans doute à une meilleure cohésion spatiale du centre et redonnera aux villes une façade urbaine attractive favorable à l'implantation des activités économiques.

---

<sup>1</sup> RGP 1999. Drancy : 62262 habitants, Pantin 50 070 habitants, Bondy 47 084 habitants, Bobigny, 44 150 habitants, Romainville : 23779 habitants.

<sup>2</sup> RGP 1999 : Bobigny 6511 habts/km<sup>2</sup>, Bondy 8561 habts/km<sup>2</sup>, Pantin 9964 habts/km<sup>2</sup>.

Plus spécifiquement, l'axe formé par le canal de l'Ourcq et la RN 3 intéresse particulièrement les cinq communes de la présente convention.

Cet axe économique (nombreuses activités) et paysager (berges du canal) est aujourd'hui peu mis en valeur alors qu'il peut être un élément structurant du territoire départemental. Il accueille de nombreuses entreprises, mais la désindustrialisation a beaucoup sévi le long du canal, le réseau routier est saturé, et la desserte de transports en commun est insuffisante. Le canal est très peu utilisé comme mode de transport.

L'amélioration des berges du canal de l'Ourcq bordant les communes servirait globalement la valorisation de cet axe et pourrait aller de pair avec un développement de la circulation du canal (logistique des transports, transports d'agrément depuis la Villette jusqu'au pont de Bondy et au delà). De plus, le canal est, au droit de Bobigny, en lisière du centre directionnel du Département et peut lui offrir, moyennant requalification urbaine de la bande entre le canal et la RN3, la façade urbaine qui lui manque.

En parallèle à la reconquête urbaine, le long du Canal connaît actuellement le développement de son rôle culturel et touristique, avec l'installation de plusieurs équipements de renom comme le Centre National de la Danse et l'École d'Architecture à Pantin. La future Cité de la Terre à Bobigny viendra renforcer les synergies qui se dessinent entre l'espace autour du Canal et le parc de la Villette. Il en est de même pour la future base régionale de plein air et de loisirs de Noisy-le-Sec, Les Lilas, Pantin et Romainville.

Le canal constitue un axe majeur du cœur du département et plus largement de la Seine Saint Denis.

En outre, il convient de noter l'importance de la problématique relative à deux axes structurant le territoire : la D115 et la D30.

La D115 est l'axe de liaison entre Paris et le nord-est de la région parisienne, via Pantin, Bobigny, Drancy, le Blanc-Mesnil et Tremblay. Sur Bobigny en particulier, cet axe dessert des zones d'activités importantes comportant des terrains parfois dépréciés et dont la requalification s'impose. Sur Drancy, la D115 constitue l'axe commercial de la ville autrefois particulièrement prospère, et qui a connu depuis quelques années une déqualification qu'il convient d'endiguer.

Sur Pantin, la ville travaille avec le Département et la SNCF à la création d'une voie D115bis à travers le site SNCF, permettant le désenclavement de la zone d'activité Cartier Bresson et la réduction du trafic sur le pont de la Mairie. Sur le prolongement jusqu'à Bobigny, un projet de revalorisation incluant une piste cyclable est en cours d'élaboration.

La D30, axe de liaison entre le Parc de la Courneuve, le Bourget, Drancy et le pont de Bondy a connu également une perte de qualité urbaine et commerciale, parallèlement à la montée en charge de sa fonction de voie de liaison.

La ville de Drancy a engagé une démarche d'étude préalable en vue d'une réhabilitation urbaine. Ce travail doit être conduit en partenariat avec Bobigny, Bondy et le Département, et doit prendre en compte le jalonnement de son parcours par une série d'équipements culturels et de loisirs notamment, l'Espace Culturel du Parc, la futur Médiathèque et le site de la Cité de la Muette sur Drancy, la future Cité de la Terre sur Bobigny ainsi que le canal sur Bobigny et Bondy (liaison entre le canal et le bois de Bondy).

Sur Bondy, la ville travaille à l'élaboration d'une requalification de la RN3 et des espaces autour du canal. Un cabinet d'architecture ayant été désigné.

De même, en liaison avec la DDE et la SNCF une étude sur les conséquences du bruit le long des autoroutes et de la grande ceinture.

## ***L'habitat***

L'habitat est très hétérogène sur l'espace coeur du département avec différentes conjugaisons d'habitat ancien et récent, de pavillonnaire et collectif ; il est toutefois caractérisé par une forte proportion de logement social (40 à 60%).

Le logement social a connu un important développement dans les années 1960. L'urbanisme de zoning a conduit à la création de grands ensembles monofonctionnels et plus ou moins bien dotés en équipements publics.

Les cinq communes de la présente convention totalisent 92263 logements<sup>3</sup>. Les villes de Bondy et Bobigny mixtent essentiellement du logement pavillonnaire et du logement collectif social ; à Pantin, la majorité des logements sont collectifs et se répartissent principalement en habitat privé ancien, dont une partie importante est dégradé (précarité des conditions de logement et saturnisme) et en logement social.

S'agissant de la répartition des logements sociaux sur les territoires, la situation est différenciée selon les communes. Si les cinq villes comptent des quartiers composés exclusivement de logement social, le parc social se répartit à Bobigny essentiellement entre le centre et l'ouest de la ville ; à Bondy entre le quartier nord, le centre et dans une moindre mesure dans le sud ; à Drancy, Pantin, et Romainville sur l'ensemble du territoire.

L'essentiel des parcs sociaux ont été réhabilités durant la dernière décennie. Toutefois il reste à achever certaines réhabilitations et à retraiter les espaces extérieurs. De même des actions se poursuivront pour lutter contre le phénomène constaté des copropriétés dégradées.

De plus, le secteur pavillonnaire suscite l'attention des pouvoirs publics, il connaît en effet actuellement des mutations importantes et une tendance à la paupérisation qu'il conviendra de mieux chercher à appréhender.

Enfin, il faut souligner le travail déjà engagé par les pouvoirs publics pour une plus grande qualité urbaine, à travers de nouvelles architectures, une mixité de fonctions, le renforcement du maillage de transports, l'aménagement de zones de loisirs et d'espaces verts, la requalification des axes routiers.

Aujourd'hui, l'ensemble de communes du Coeur repensent l'équilibre de leur territoire pour un développement harmonieux entre le centre-ville et les quartiers, la restructuration des centres ville et la vocation des espaces publics. Elles cherchent à tirer meilleur profit des éléments physiques et des infrastructures qui ordonnent leur territoire. Ainsi, des espaces de vie économique et urbaine se sont récemment organisés autour de l'église de Pantin, du carrefour de l'Avenir entre Drancy et Bobigny et concernant Bondy autour de la RN3 et au nord de la ville au travers de sa zone franche urbaine. L'effort de reconstruire la ville sur la ville doit se poursuivre et s'étendre à l'ensemble du territoire coeur.

## ***Développement économique***

Entre 1950 et 1980, la Seine Saint-Denis dans son ensemble a accusé les effets de la désindustrialisation et de la délocalisation des entreprises. La perte des grandes activités industrielles de production, qui avait jusqu'alors marqué l'histoire économique du département, s'est traduite par la constante dégradation de l'activité économique, de l'emploi et de la question sociale. Cette situation perdure malgré le renouveau économique pour certains secteurs du département (la Plaine-Saint-Denis, Roissy ou Marne la Vallée).

---

<sup>3</sup> RGP 1999 : Drancy : 26385, Bondy : 18 958, Bobigny : 16 280, Pantin : 24318, Romainville : 10322.

Plus précisément, le Coeur présente une structure économique très hétérogène et dont la dynamique est contrastée. En effet, sur ce territoire coexistent une activité industrielle majoritairement constituée des PME-PMI, une activité de fret et d'entreposage, une activité commerciale étalée le long des RN2 et RN3 ainsi que le long de la D115, et une activité tertiaire (services et bureaux) de moindre importance. Par ailleurs, des nouveaux axes de développement se profilent, notamment dans le domaine de la santé, des activités artistiques et culturelles, et de la préservation de l'environnement.

### *L'industrie*

Globalement, l'activité industrielle regroupe environ un tiers des établissements implantés sur le territoire. Elle est constituée par un tissu dense de PME-PMI (60% des établissements industriels ont, en moyenne, moins de cinq salariés - source GARP) et marquée par la présence de quelques grands établissements spécialisés comme Hoechst-Marion-Roussel (dans le secteur de la pharmacie) à Romainville, le Comptoir-Lyon-Allemand-Louyeau (dans l'affinage des métaux précieux) ou Boch ELM Leblanc à Drancy, l'ORSTOM à Bondy, etc.

Le tissu industriel reste ainsi important malgré les effets de la désindustrialisation. Cependant, ce phénomène n'a pas manqué d'induire un certain nombre de méfaits, notamment en termes de disparité du tissu avec le reste de l'économie régionale et de l'utilisation des espaces à vocation industrielle. Alors que l'économie de la région parisienne continue d'évoluer vers le tertiaire, les activités industrielles du Coeur se caractérisent encore par leur faible valeur ajoutée. De ce fait, elles rencontrent des difficultés d'intégration et restent dépendantes des grands groupes dont les activités tendent à se délocaliser en province ou à l'étranger. Parallèlement, le déclin d'activité de ces établissements se traduit par les sous utilisation des installations qui à son tour entraîne l'abandon des bâtiments et l'apparition des friches.

Au décalage de l'activité avec les tendances actuelles de l'économie et à la vétusté du bâti vient s'ajouter la faible qualité de l'environnement où sont localisées ces installations. Souvent enclavées, les zones industrielles sont anciennes et répondent mal aux exigences actuelles.

Mais, pour paradoxal que cela puisse paraître, ces zones industrielles vieillissantes recèlent une potentialité foncière importante. Leur localisation offre un avantage comparatif et les rend potentiellement attractives. En effet, elles sont situées en petite couronne, là où les opérateurs d'immobilier d'entreprise constatent une pénurie des locaux d'activités, et en proximité d'un noeud de communication favorable aux échanges avec Paris. Tirer profit de cet atout nécessite l'amélioration de leur accessibilité et leur déserte en transports en commun, la revalorisation de l'espace public (signalétique, voirie, éclairage public) et de mettre sur le marché des locaux neufs adaptés aux besoins actuels des entreprises.

La présence de l'Institut de Recherche et Développement à Bondy constitue un atout supplémentaire pour le territoire.

### *Le commerce*

Un autre élément saillant de ce territoire est la présence d'une activité commerciale diversifiée et florissante tant par le nombre d'établissements que par l'emploi qu'elle génère. Le secteur commercial est divisé en trois sous-secteurs : commerce de gros, commerce de détail, commerce et réparation automobile, auxquels on peut ajouter l'activité d'entreposage.

D'une manière générale, ces sous-secteurs observent une forte atomisation, une de ses principales caractéristiques étant l'importance des petites entreprises, employant moins de 20 salariés. Ces activités sont principalement installées le long de la RN3 et autour des emprises ferroviaires. L'état de saturation de la route nationale et l'enclavement des zones ferroviaires jouent actuellement en leur détriment. La valorisation et le renforcement de l'activité commerciale passent nécessairement par la requalification de ces espaces d'activités.

Par ailleurs, le dynamisme du commerce en détail de proximité pâtit souvent de la dégradation du tissu urbain et des liaisons difficiles avec les centres villes. Le soutien aux commerces de proximité passe aussi par l'attractivité de l'environnement urbain qui les accueille. Il est donc nécessaire de développer les efforts allant dans ce sens, on pense en particulier à : la requalification de la RN3 et de la RN 2 ou la D115 en boulevards urbains permettant la valorisation du commerce installé aux abords ; la modernisation du centre commercial de Bobigny, de la Noue Caillet, des Quatre-Chemins à Pantin, des rues commerçantes des centres ville ; à l'aide au maintien des commerces de proximité dans les quartiers en difficultés, et notamment dans le cadre de la réhabilitation de l'habitat ancien dégradé.

## **2 - Caractéristiques socio-démographiques des villes**

### ***Population***

Les cinq communes comptent, en 1999, 227345 habitants.

Le solde inter censitaire est positif avec près de 4200 habitants ; il conjugue une augmentation de la population de Pantin (+ 6%) et Drancy (+3%) une stabilisation à Bondy et Romainville et une légère diminution à Bobigny (-1%).

Les trois villes sont confrontées à un taux de rotation entre deux recensements élevé (35 à 41%).

Les cinq communes ont des caractéristiques similaires concernant la composition sociale de leur population, à savoir :

- une population composée d'une majorité d'ouvriers - employés (64 à 74%)<sup>4</sup>.
- une forte représentation de la population jeune (33 à 40% de moins de 25 ans)<sup>5</sup>.
- une population dont la part d'étrangers est importante (17 à 22%)<sup>6</sup>.

### ***Emploi***

Les situations des villes sont différenciées en terme d'emploi avec un taux d'emploi supérieur à 1 à Pantin et Bobigny et de 0,48 à Bondy.

Toutefois ce fort taux d'emploi à Bobigny et Pantin ne bénéficie pas majoritairement aux habitants.

En effet, si les chiffres concernant le chômage marquent une évolution favorable sur le plan national, le nombre de demandeurs d'emploi dépasse les 4000 sur Bobigny, Drancy et Pantin et avoisine les 3900 sur Bondy et les 2100 à Romainville.

La proportion de chômeurs de longue durée demeure relativement importante.

Le chômage des jeunes de moins de 25 ans est variable sur les cinq villes avec un niveau élevé pour certaines d'entre elles.

En ce qui concerne, les offres d'emploi, malgré les efforts importants des communes pour attirer des entreprises sur leur territoire (zone franche sur Bondy, production d'une offre de locaux adaptés à Pantin), on constate un décalage quantitatif entre les offres d'emplois locales et le nombre de

<sup>4</sup> 1990 : Bobigny 74%, Bondy 67%, Pantin, 64%, Romainville : 35%, Drancy : 34%

<sup>5</sup> 1990 : Pantin : 33%, Romainville : 34%, Drancy : 35%, Bondy : 36%, Bobigny : 40%.

<sup>6</sup> 1990 : Drancy : 15%, Romainville : 16%, Bondy : 17%, Pantin : 21%, Bobigny : 22%.

demandeurs d'emploi auquel s'ajoute un désajustement offre - demande par rapport à certains métiers qui ne trouvent pas de candidats.

### ***Situation sociale***

Les villes constatent une précarisation et une dégradation des situations sociales, qui se poursuivent malgré la reprise de la croissance.

En témoigne le niveau des revenus moyens par habitants qui n'a cessé de diminuer ces dernières années. Il était de 33 900 F à Bobigny, 40 900 F à Bondy, 44 500 F à Pantin et 40184 à Romainville en 1994 tandis que la moyenne de la strate était de 44 600F (source DGI).

Le nombre de bénéficiaires du RMI qui atteint 1800 à Pantin, 1784 à Drancy, 1551 à Bobigny, 1258 à Bondy et 735 à Romainville, mérite une attention constante des différents partenaires.

### ***Enseignement***

En matière d'enseignement, les cinq villes comptent 117 écoles du premier degré, 20 collèges et 12 lycées, correspondant à 26000 élèves dans le cycle primaire et 16000 élèves dans le secondaire.

Les cinq communes, à l'instar du département, sont confrontées à une situation d'échec et d'évitement scolaire.

Huit zones ont été classées en Réseau d'Education Prioritaire (4 à Bobigny, 1 à Bondy, 2 à Drancy, 3 à Pantin et 1 à Romainville).

Dans les cinq communes, le plan de rattrapage mis en place par l'Education Nationale et les moyens supplémentaires affectés aux 11 REP devront aider à améliorer de façon significative les résultats scolaires des élèves, permettre l'élévation des niveaux de qualification à la sortie du système scolaire, concourir à la prévention des phénomènes de déscolarisation et réduire le processus d'évitement scolaire.

Certaines insuffisances en matière de locaux et d'inadaptation de certaines filières de formation professionnelle doivent être résorbées en priorité. Par ailleurs, le développement des structures universitaires doit se poursuivre et bénéficier aux cinq villes et au département, notamment dans les domaines de la santé et de l'environnement.

De plus, les cinq communes se sont dotées d'équipements, à caractères sportif, socio-culturel, culturel, etc nombreux et divers, répartis sur l'ensemble des territoires.

## **II - LES OBJECTIFS DE LA CONVENTION CADRE**

Les principes qui fondent l'action des partenaires de la présente convention, sur la base des objectifs transversaux et des thématiques relevant de la circulaire du Premier Ministre du 31 décembre 1998, sont l'amélioration de la cohésion sociale, le développement urbain équilibré du territoire, l'affirmation de la citoyenneté et de la vie démocratique locale et la qualité nouvelle des rapports des habitants aux services publics.

Sont également pris en compte fondamentalement, la participation des habitants, l'intégration des populations immigrées et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les quartiers.

La **participation des habitants** et le développement de la citoyenneté sont reconnus comme des éléments essentiels pour restaurer la crédibilité de l'action publique, pour améliorer la pertinence des projets développés, pour répondre à l'exigence des habitants d'être associés aux affaires qui les concernent, pour valoriser la parole et les initiatives des habitants.

Les villes ont développé depuis une dizaine d'années différentes démarches : amélioration de l'information, consultations larges ou sur des projets précis, mise en place d'instances de concertation et de réflexion (Assises, comités de quartier, comités d'initiatives citoyennes, réunions de quartier, etc.), participation à des instances de travail (CLS, Education, etc.), aide à la réalisation d'initiatives d'habitants au travers des équipes de quartier.

La participation des habitants peut ainsi recouvrir de multiples dimensions. Elle est sans cesse à améliorer et élargir. Les Villes poursuivront et approfondiront leurs pratiques de concertation et d'association des habitants.

Une très grande diversité culturelle caractérise Bobigny, Bondy, Drancy, Pantin et Romainville qui comptent plus de soixante-dix nationalités. Partie intégrante de la vie locale, il faut également prendre en compte la population française d'origine étrangère.

Cette diversité est source de richesses, même si parfois elle a tendance à nourrir des confrontations. Elle appelle en conséquence des politiques volontaristes d'intégration, de socialisation et de développement des échanges.

**L'intégration des populations étrangères** est évidemment multidimensionnelle ; dans des communes où la proportion de populations étrangères est importante, l'ensemble des actions menées par les pouvoirs publics concernent ces populations et contribuent à leur intégration : habitat<sup>7</sup>, éducation au sens large (enseignement, petite enfance, enfance jeunesse, sports, culture, etc.), accès à l'emploi, santé, aides sociales, accès aux droits, la participation des habitants, etc.

Néanmoins, des problématiques spécifiques ont appelé des actions plus ciblées sur les problématiques des publics immigrés : l'aide à la maîtrise de langue, la médiation culturelle, la valorisation des différents patrimoines culturels, la formation des professionnels, etc.

L'ensemble de ces actions doivent être poursuivies et élargies ; l'intégration, en tant qu'enjeu transversal, sera déclinée au sein des objectifs prioritaires du contrat de ville présentés ci-dessous.

**L'égalité des chances entre les femmes et les hommes** dans l'accès aux droits, à l'emploi, à la formation, la recherche d'une plus forte participation des femmes à la vie de la cité, et la lutte contre les violences à l'encontre des femmes seront particulièrement retenues et s'inscriront de façon transversale dans les objectifs généraux qui suivent.

---

<sup>7</sup> A titre d'exemple, les opérations OPAH menées par la Ville de Pantin depuis une quinzaine d'année concerne les conditions de logement des populations immigrées et étrangères qui sont assez massivement concentrées dans ces zones d'habitat ancien dégradé.

## **1 - Favoriser l'équilibre et l'attractivité du territoire et améliorer le cadre de vie**

### ***Favoriser l'équilibre du territoire***

- Travailler les coupures urbaines pour les réintégrer dans le tissu urbain.
- Renforcer la centralité des villes comme lieu plus marqué de convergence entre les quartiers.
- Favoriser la fluidité des déplacements entre les quartiers (transports collectifs, création de voiries, circulations douces).
- Travailler, dans le cadre du PDU, à la liaison des itinéraires cyclables et des autres modes de déplacement alternatifs, entre l'ensemble des communes concernées.
- Promouvoir l'équilibre entre les couches sociales dans les différents quartiers dans le cadre d'une plus grande mixité sociale des populations accédant au logement.
- Créer un observatoire de l'habitat à caractère intercommunal.
- Travailler les franges et les territoires limitrophes, notamment entre Pantin et Romainville, dans la perspective de l'implantation de la base régionale de loisirs de plein air.

### ***Améliorer le cadre de vie***

- Retrouver l'attractivité résidentielle du parc social (projets d'aménagements, réhabilitations, restructurations, démolitions).
- Intervenir sur les copropriétés dégradées (parc ancien et récent).
- Favoriser les constructions nouvelles, la diversification de l'offre de logements et la mixité sociale.
- Assurer le renouvellement urbain de certains quartiers par des opérations de démolition reconstruction.
- Favoriser l'insertion des foyers de travailleurs immigrés dans la ville.
- Améliorer les espaces publics (voirie, trottoirs, squares, mobiliers urbains, éclairage public, signalétique, etc.).
- Mettre en place une gestion urbaine de proximité.
- Revitaliser les commerces de proximité.
- Poursuivre le développement des services publics dans les quartiers (v. Objectifs 3, 4 et 5).
- Préserver l'Etat de Droit.

## **2 – Faciliter l'accès à l'emploi en lien avec le développement économique**

### *Développement économique*

- Valoriser les potentiels fonciers : réaménagement des friches industrielles et redynamisation des zones d'activités dont les territoires SNCF ou les espaces liés au Canal.
- Aider au développement de filières économiques dans les secteurs de la santé, de l'environnement, des arts et de la culture et du fret.
- Favoriser le développement de structures d'aide à la création / développement de petites entreprises et à l'artisanat.

### *Accès à l'emploi*

- Développer les actions et les structures d'aide à la recherche d'emploi.
- Favoriser les structures d'insertion par l'économique (entreprises/associations d'insertion, PLIE).
- Mettre en place des dispositifs de veille sur les créations d'emploi et notamment dans le secteur secondaire.
- Renforcer les formations qualifiantes en lien avec les secteurs en développement (BTP, environnement, arts et culture, santé, etc.).
- Développer des formations visant la requalification des populations locales.

L'organisation des formations s'inscriront, autant que faire se peut, dans un cadre intercommunal.

- Renforcer la lutte contre la discrimination dans l'accès à l'emploi et à la formation.

## **3 - Améliorer l'Education en lien avec les familles**

### *Favoriser la réussite scolaire*

- Améliorer les résultats scolaires grâce à un partenariat renforcé et maîtrisé entre l'Education Nationale, les structures municipales et les associations (liaisons BCD – CDI et bibliothèques municipales, développement des NTIC, classes transplantées, classe de ville, accompagnement scolaire, etc).
- Améliorer les conditions d'apprentissage par la rénovation et la construction d'écoles et de collèges.
- Développer et harmoniser l'accompagnement scolaire.
- Lutter contre la déscolarisation (dispositifs spécifiques de type classe SAS ou classes-relais).
- Améliorer les relations école / parents et le développement de la réflexion sur les modalités de mise en œuvre concrète de solutions offrant aux parents les moyens d'être partie prenante et acteurs des projets éducatifs construits pour les enfants (scolarisation à deux ans, entrée dans l'école, place dans la communauté éducative, formation des acteurs, etc).

- Développer l'éducation à la santé et la prévention des risques (CESC, etc).

***Développer et adapter les activités éducatives et socialisantes.***

- Associer les parents aux activités de leurs enfants et développer le soutien à la parentalité au travers de maisons des parents.
- Poursuivre la construction et la rénovation des équipements de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et les centres sociaux.
- Reconquérir un public qui tend à désaffaiblir les structures éducatives et favoriser la mixité sociale dans ces structures.
- Favoriser le développement des pratiques sportives libres et encadrées.

**4 - Agir pour le renforcement de la vie sociale et la lutte contre toutes les formes d'exclusion**

***Renforcement de la vie sociale et de la citoyenneté***

- Développer les structures et les méthodes de concertation avec les habitants.
- Développer les équipements de proximité de type Maisons de quartier ou centres sociaux à vocation diversifiée (sociale, culturelle, éducative, etc.).
- Favoriser le développement de la vie associative et des initiatives des habitants au niveau des quartiers.
- Développer les actions de médiation (permanences d'un délégué du Médiateur de la République et d'un conciliateur de justice).
- Renforcer les dispositifs favorisant les relations entre les usagers et les services publics ; aider à la maîtrise de la langue.
- Développer l'accès et la maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Encourager l'accueil des populations étrangères et développer la lutte contre les discriminations.

***Promouvoir l'accès à la culture et aux pratiques culturelles***

- Mettre en synergie les différentes compétences locales au service de la formation culturelle, artistique et sportive.
- Favoriser la création d'équipements culturels.
- Conquérir les publics éloignés de l'action culturelle.
- Soutenir le développement des cultures urbaines et des pratiques amateurs.
- Valoriser les apports des cultures issues de l'immigration.

***Amélioration de l'accès aux soins***

- Développer les actions de santé publique dans le champs de la prévention et de l'accès aux soins (soutien et développement des réseaux, etc).
- Améliorer l'offre et l'accessibilité aux services de santé et favoriser en particulier l'accès aux soins des jeunes dans un cadre intercommunal et notamment en renforçant les échanges d'expériences et les actions de formation.

## **5 - Améliorer la prévention et la sécurité**

### ***Renforcer les actions de prévention***

- Développer l'éducation à la citoyenneté pour les jeunes et créer les conditions d'une meilleure expression des jeunes afin de prendre en compte leurs attentes et de les aider à la réalisation de projets (formation des délégués de classe, CESC, etc).
- Développer l'action des clubs de prévention pour un soutien éducatif et une aide à l'insertion des jeunes les plus en difficultés.
- Prévenir les conduites à risques, créer des lieux d'écoute et d'information.
- Renforcer la présence humaine dans les espaces publics (ALMS, correspondants de nuit, adultes relais, etc.).
- Rapprocher la justice des citoyens.
- Développer l'aide aux victimes.
- Prendre en compte le sentiment d'insécurité.

### ***Améliorer la lutte contre la délinquance***

- Préserver et affirmer l'Etat de droit.
- Renforcer et adapter l'action de la police au travers de la mise en place de la police de proximité et de la construction de postes de police.
- Favoriser le travail partenarial entre la Police Nationale, la Police Municipale à Bondy et les dispositifs du Contrat Local de Sécurité (correspondants de nuit, etc.).

### **III- LE DISPOSITIF DE PILOTAGE**

#### **1- Le comité de pilotage**

##### *Missions*

Instance décisionnelle, le comité de pilotage est chargé du pilotage stratégique de la convention cadre intercommunale.

Il définit les orientations, décide de l'ensemble des projets à conduire, définit le cahier des charges de l'évaluation, valide les propositions du comité technique.

##### *Composition*

Il est composé des signataires de la convention cadre intercommunale ou de leurs représentants, ceux-ci ont voix délibérative. Il est présidé, par roulement, par l'un des maires signataires et est co-présidé par le Préfet ou leurs représentants.

##### *Fonctionnement*

Il se réunit au moins deux fois par an.

#### **2- Le comité technique**

##### *Missions*

C'est une instance de coopération et d'expertise technique qui contribue à la conception des actions et projets, s'assure de la validité technique, juridique et administrative des projets et des actions qui lui sont soumis. Il propose les modalités de participation et de formation des acteurs publics concernés par la mise en œuvre de la convention cadre intercommunale. Il propose également les modalités d'évaluation de la convention cadre intercommunale.

Il gère les interactions et transversalités nécessaires à la mise en œuvre cohérente des projets.

##### *Composition*

Il est composé de représentants de l'Etat, de la Direction Générale de chacune des communes et des personnes désignées par chacun des autres signataires.

Chacun de ces membres pourra être accompagné par des personnes qualifiées.

##### *Fonctionnement*

Il se réunit au moins une fois par trimestre et autant que de besoin.

Le secrétariat et l'animation du comité technique sont assurés conjointement par l'Etat et l'une des communes signataires.

Pour certaines conventions thématiques ou territoriales qui ne pourraient être « portées » par l'un des dispositifs partenariaux existant, un responsable de projet pourra être désigné par le comité de pilotage politique et aura mandat pour mobiliser les partenaires signataires qui auront désigné des référents pour chaque convention.

***ANNEXE***

## LA CONVENTION TERRITORIALE DU GRAND PROJET DE VILLE

Elle vise à transformer profondément les quartiers les plus touchés par la crise urbaine en se dotant de moyens financiers importants et en menant des actions de longue durée (2000-2006) touchant aux investissements et au fonctionnement de ces quartiers<sup>8</sup>.

Pour mener à bien leur programme de transformation urbaine, les Villes de Bobigny, Bondy, Pantin s'entendent sur un certain nombre d'objectifs communs à atteindre et sur un programme d'actions propre à chaque territoire.

Ces actions prennent leurs sources dans les projets Contrat de Ville de chacune des Villes.

Les objectifs poursuivis s'appuient directement sur le cahier des charges du programme national des Grands Projets Ville.

Les projets indiqués viennent en illustration mais ne revêtent aucun caractère exhaustif et seront présentés dans les conventions territoriales qui détailleront les actions spécifiques de chacun des territoires et qui seront jointes en annexe.

### ***Ancrer le quartier dans l'agglomération***

Il s'agit d'adapter les politiques de l'habitat de manière à rééquilibrer l'offre de logements sociaux à l'échelle de l'agglomération et à permettre de retrouver une diversité au sein des quartiers : mise en place de P.L.H., d'observatoire de l'habitat ; restructuration du patrimoine Semidep à Bondy et ex-Semidep à Pantin.

Ancrer le quartier dans l'agglomération, c'est aussi favoriser le développement des échanges entre les quartiers et l'agglomération : mise en place de liaisons bus desservant tous les quartiers, prolongement du tramway vers Livry Gargan souhaité par les villes, requalification de la RN 3 en boulevard urbain, liaisons douces.

Permettre le développement économique à l'échelle de l'agglomération et répondre à une demande d'emploi peu qualifiée par des reconversions de friches industrielles, des créations de lotissements d'activités, rechercher avec les partenaires la restructuration de l'activité portuaire du Canal de l'Ourcq, l'amélioration des dessertes et des voiries d'accès.

Afin d'ajuster la demande d'emploi de ces quartiers à l'offre, les villes mettront en place des actions visant à recenser les besoins des entreprises en emploi et mettre en place des accompagnements et des formations adaptées, par le développement de régies de quartier, d'entreprises d'insertion, de boutique emploi et des missions locales pour l'emploi des jeunes.

### ***Renouveler l'offre urbaine et améliorer le cadre de vie***

Il s'agit d'achever les opérations de réhabilitation du parc social et de mener des opérations de démolition-reconstruction sur certains programmes, de réaménager les espaces extérieurs (restructuration de dalles et de stationnements souterrains, études générales de requalification) et de renforcer les centralités de proximité mais aussi la centralité de la ville chef lieu du département.

---

<sup>8</sup> Les différents quartiers concernés sont :

- le quartier des Courtilières sur Pantin,
- le quartier Ouest (Cité de l'Etoile, Grémillon et Pont de pierre) et quartier d'habitat social du centre ville sur Bobigny,
- le quartier Nord sur Bondy.

La construction d'équipements de quartier contribuera à enrichir les dotations de services publics à la population.

Le soutien et la restructuration des commerces de proximité ainsi que l'implantation de nouvelles activités contribueront aussi à cette recherche de centralité de proximité et de recherche de synergie entre développement économique et accès à l'emploi.

La diminution des coupures urbaines et des nuisances sera poursuivie.

### ***Améliorer la vie quotidienne et favoriser l'accès à l'emploi***

Le GPV Pantin-Bobigny-Bondy poursuit l'objectif d'améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers concernés par des actions de lutte contre l'exclusion (dans les domaines scolaires, de l'emploi, de l'intégration et de la santé), par l'action culturelle et le renforcement du lien social ainsi que par le développement des services publics, tels que, ouverture de bureau de poste, installation d'un Centre Municipal de Santé, de poste de police, de maisons des parents et de maison de la justice et du droit.

Une question essentielle pour un véritable changement dans ces quartiers est celle de l'emploi. Les villes s'efforceront de faciliter l'accès à l'emploi, en favorisant la mise en place de formations, en créant ou soutenant des actions et des structures d'accompagnement à l'emploi, en lien avec le développement des activités dans l'agglomération (cf. ci dessus - Ancrer le quartier dans l'agglomération).

### ***Renforcer la prévention et la sécurité***

Le sentiment d'insécurité est une réalité dans ces quartiers, il conviendra de restaurer un sentiment de sécurité, par le biais d'actions telles que : mise en place d'équipes de correspondants de nuit, développement de la fonction d'adultes relais, extension de la police de proximité sur l'ensemble des territoires, rapprochement de la justice du citoyen, etc.